

Appel à tous/toutes les postiers et postières



Rassemblons nous **Jeudi prochain 5 avril** **à 15heures devant la DOTC, rue Viviani** **(Beaulieu) à Nantes**

- Pour l'arrêt des réorganisations
- Contre la sécabilité
- Pour la création des emplois nécessaires
- Contre les pressions managériales, pour le respect des personnels
- Pour que vérité et justice soient faites pour nos collègues qui se sont donné la mort

SOCIAL Le centre de tri « anti-grève » va fermer **PLUS DE POSTE POUR LES INTÉRIMAIRES**

GUILLAUME FROUIN

Il avait été conçu en 1997 comme un « centre anti-grève » après les grands mouvements sociaux de 1995, se rappelle SUD-PTT. Le « centre de traitement et d'entraide » du Belem, du nom de l'impasse de Chantenay où il se trouve, va fermer ses portes en décembre. Il fait les frais de la mécanisation grandissante du tri et de la réorganisation de La Poste, confrontée à une baisse du volume de courrier.



Le « Belem » se trouve à Chantenay.

Procès aux prud'hommes en vue
La direction, qui s'en servait aussi pour absorber ses pics d'activité saisonniers, a donc décidé de reclasser ses trente-huit salariés permanents. Mais pas ses intérimaires, dont certains travaillaient là-bas depuis plus de dix ans. Sur les 800 passés par le « Belem » un jour ou l'autre, une quinzaine d'anciens menacent ainsi d'attaquer aux prud'hommes. « La Poste ne doit pas se comporter

comme des patrons voyous en utilisant le statut d'intérimaire pour se débarrasser des personnels », les soutient Didier Raynaud (SUD-PTT). « Par définition, un intérimaire n'est pas un salarié de La Poste, rappelle une porte-parole de la direction. On conçoit que la situation soit compliquée pour eux, mais c'est à leur agence d'intérim de leur retrouver du travail. » ■

SOCIAL. Quatre-vingt-six salariés de La Poste réclament leur ancienneté

Les ex-CDD se rebiffent

Ils ont manifesté hier à Nantes pour la reprise des négociations. Ils reviennent la direction en novembre.

Il y avait 86. 86 salariés de La Poste à réclamer leur droit en matière d'ancienneté. Martine fait partie de la lot. « Je suis entrée à La Poste en 1985 avant de décrocher un CDI en 1997. Mes six années de CDD ne sont pas reconnues dans mon ancienneté. Cela a de très mauvaises conséquences sur mon salaire et mes possibilités retraite. »

« Sans dialogue, d'autres dossiers tomberont sur le bureau des juges »

Facile d'accord à l'amiable.

Martine a assigné son employeur aux Prud'hommes. Comme 85 de ses collègues eux aussi passés par la case CDD au début de leur carrière.

« Au point mort »

« À l'issue d'une séance de médiation, le retour de



Les postiers ont obtenu de la direction courrier de La Poste un nouveau rendez-vous.

mondial de La Poste d'engager des négociations avec les représentants des salariés. Depuis août, sans succès au point mort », dit Didier Raynaud, secrétaire départemental SUD-PTT. D'où la présence hier devant les bureaux de la

direction du courrier à Nantes, de plusieurs dizaines de salariés en colère. « Nous souhaitons la réouverture du dialogue. Sinon, d'autres dossiers tomberont sur le bureau des juges. » Les manifestants ont été reçus et leur a donné rendez-vous « avant la fin du mois de novembre ». Bénédictine de Didier Raynaud : « Les négociations sont repren- dre. Tant mieux. Nous attendons de voir ce qu'il en est à nous proposer. » ■

